RÉPUBLIQUE FRANCAISE DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE COMMUNE DE MONNIÈRES

Envoyé en préfecture le 29/09/2023

Reçu en préfecture le 29/09/2023

Publié le 29/09/2023 23 - 09 - 14 - 005 - DE

ID: 044-214401002-20230929-2023_09_14_005-DE



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONNIÈRES Séance du 14 septembre 2023

Le quatorze septembre deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Monnières, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Henri Gaborit, sous la Présidence de séance de Monsieur Benoît COUTEAU, Maire.

Date de convocation : 8 septembre 2023

Nombre de membres en exercice : 16 - Présents : 11- Votants : 15

<u>Présents</u>: M. Benoît COUTEAU, maire, M. Stéphane ENTÈME, Mme Françoise MÉNARD, M. Pascal BOUTON, Mme Linda GABORIAU (arrivée à 19h30), adjoints au Maire, M. Christian MAILLARD (départ à 20h45), M. Richard LOPEZ, M. Sébastien BESSON, Mme Gwladys ROUSSEAU BRANGER, Mme Magalie RAVELEAU DUAUT, Mme Servane CHESNEAU, Mme Marie-Louise LOUVEAU de la GUIGNERAYE

Absents excusés: M. Vincent CAILLÉ (pouvoir donné à M. Stéphane ENTÈME), Mme Hélène QUÉMÉRÉ (pouvoir donné à M. Sébastien BESSON) M. Rodolphe BORRÉ (pouvoir donné à Mme Servane CHESNEAU), Mme Linda GABORIAU (pouvoir donné à M. Pascal BOUTON jusqu'à son arrivée à 19h30), M. Christian MAILLARD (pouvoir donné à M. Pascal BOUTON après son départ à 20h45)

Secrétaire de séance : Mme Marie-Louise LOUVEAU de la GUIGNERAYE

2023-09-14-005 – DÉSAFFECTION ET VENTE D'UNE VOIE COMMUNALE A LA MINIÈRE

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de l'urbanisme,
Vu l'avis des domaines,
Vu la délibération 2022-03-10-004, désaffection et vente d'une parcelle communale à la Minière.

Considérant ce qui suit :

Madame BERTRET est propriétaire à La Minière de deux parcelles (BE 179 et BE 180) séparées par une étroite voie publique de 2,3 m (au plus étroit).

Le conseil municipal a délibéré le 10 mars 2022 et :

- DÉCLASSE la voie communale de La Minière d'une contenance de 62,40 m² en vue de sa cession en l'intégrant dans le domaine privé de la commune ;
- FIXE le prix de vente de cette voie à 125 € le m² soit un total de 7 800 €, conformément à l'avis du domaine sur la valeur vénale du 23 février 2022;
- AUTORISE la vente de cette voie à Mme BERTRET, dont la propriété est attenante à cette voie, sous réserve des résultats de l'enquête publique;
- AUTORISE M. le Maire ou ses adjoints à prendre les mesures afférentes à l'exécution de la présente délibération dont l'acte sera dressé par un notaire.

RÉPUBLIQUE FRANCAISE DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE COMMUNE DE MONNIÈRES



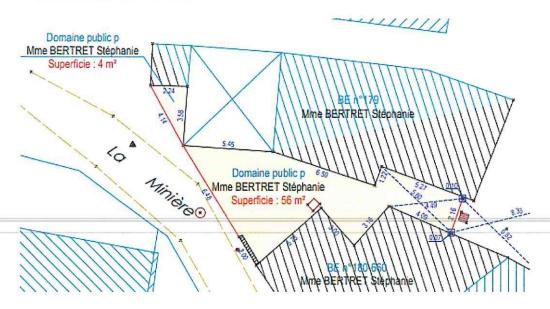
Envoyé en préfecture le 29/09/2023

Reçu en préfecture le 29/09/2023

D Publié le 29/09/2023 023-09-1005

ID : 044-214401002-20230929-2023_09_14_005-DE

Depuis, l'enquête publique a été réalisée et n'a soulevé aucune remarque a été. Le bornage a été effectué et précise la superficie à $60m^2$.



Il est proposé au conseil municipal de délibérer sur cette proposition de vente d'un terrain communal de 60 m² à la Minière à 125€/m², conformément à l'avis des domaines du 23 février 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DÉCLASSE la voie communale de La Minière d'une contenance de 60 m² en vue de sa cession en l'intégrant dans le domaine privé de la commune;
- FIXE le prix de vente de cette voie à 125 € le m²;
- AUTORISE Monsieur le Maire, ou à défaut ses adjoints, à prendre toutes les mesures afférentes à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Registre certifié conforme,

La secrétaire de séance Marie-Louise LOUVEAU DE LA GUIGNERAYE Le Maire Benoît COUTEAU